

Charte d'Ouverture à la Mobilité Européenne – CFA MEDEO Formation

MEDEO Formation, Centre de Formation d'Apprentis (CFA), accompagne des apprentis préparant des titres professionnels et diplômes de niveau V et IV tels que l'ADVF, le Responsable Coordinateur de Service d'Aide à Domicile, ou le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance.

À ce jour, les certifications préparées par MEDEO ne sont pas directement éligibles aux dispositifs de mobilité Erasmus+.

Toutefois, conformément au référentiel Qualiopi V9 – Indicateur 26, MEDEO Formation s'engage à informer ses publics sur l'existence de ces dispositifs et à encourager une ouverture à l'Europe dans ses actions de formation.

Objectifs de la présente charte

- Respecter les obligations légales et Qualiopi relatives à l'information sur la mobilité européenne.
- Promouvoir l'ouverture culturelle et la citoyenneté européenne auprès des apprentis.
- Assurer une information simple, claire et accessible à tous, sans prétendre à des actions internationales non réalistes pour une petite structure.

Engagements de MEDEO Formation

1. Informer les apprentis, tuteurs et partenaires sur l'existence du programme Erasmus+ et des dispositifs de mobilité européens.
2. Intégrer ponctuellement une sensibilisation à l'Europe et à l'interculturalité dans les enseignements.
3. Assurer une veille minimale, une fois par an, sur les évolutions du programme Erasmus+ concernant les certifications préparées.
4. Mettre à disposition, sur demande, des informations sur les dispositifs tels que Europass ou les ressources du portail Euroguidance.